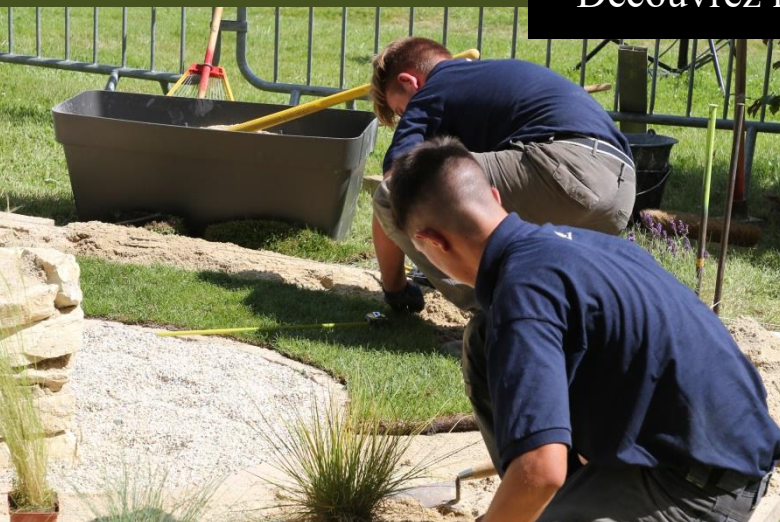


Statut scolaire
ou
apprentissage

BAC PRO

Aménagements Paysagers

Découvrez l'esprit MFR



Se spécialiser dans la création
paysagère

Les + de la MFR :

Internat

Suivi individualisé

Travaux pratiques sur le site

Pédagogie par projet



Cursus de formation :

Une offre de parcours en 3 ans (2nde, 1ère et terminale) en alternance sous statut scolaire ou apprentissage.

La formation débouche sur un diplôme :

- Le Bac Pro validé en contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves terminales en fin de cycle de formation.

Conditions d'accès à la formation :

Peuvent être admis en classe de seconde les élèves issus d'une classe :

- 3ème collège.
- 3ème d'enseignement agricole.
- 3ème d'orientation professionnelle.
- Seconde générale et technologique.
- Les élèves titulaires de CAP ou CAPA.

Peuvent être admis en classe de première les élèves issus :

- d'un CAPA ou d'un CAP de même famille de métiers.
 - d'un CAP autre sur dérogation.
 - d'une seconde NJPF.
 - d'une seconde générale et technologique.
- d'une seconde professionnelle d'un autre secteur d'activité sur dérogation.

Peuvent être admis en classe de terminale les élèves issus :

- d'une classe de première Bac Pro Aménagements Paysagers.
 - Être titulaire d'un baccalauréat.

Nous consulter pour toute demande de dérogation particulière.

Objectifs de la formation sur le cycle Bac Pro:

- **Seconde professionnelle**
 - Découverte et intégration du milieu professionnel : 17 semaines à la MFR.
 - Initiation à la reconnaissance des espèces végétales et apprentissage des techniques de production.
 - Initiation à la gestion raisonnée des espaces.
 - Travaux pratiques en lien avec le végétal.
 - Acquisition des capacités professionnelles au métier de paysagiste.

- **Première Bac Pro**

- Approfondissement de l'intégration en milieu professionnel : 18 semaines à la MFR.
- Renforcement des capacités professionnelles de base au métier de paysagiste et développement des compétences.
- Poursuite de la reconnaissance des espèces végétales.
- Mise en œuvre de projets ayant pour vocation la gestion raisonnée des espaces.
- 1ères épreuves certificatives du Bac Pro.
- Initiation à la maçonnerie.

- **Terminale Bac pro**

- Approfondissement de l'intégration en milieu professionnel : 20 semaines à la MFR et 16 semaines en stage.
- Renforcement des compétences professionnelles : gestion matérielle, humaine et technique d'un chantier. Conseils et relations commerciales clientèle.
- Attestation volontaire CACES : formation pour la conduite d'engins de chantier spécifiques au secteur du paysage.
- Epreuves certificatives Bac Pro + épreuves terminales (obtention du diplôme).

Les enseignements du cycle Bac Pro :

- Modules d'enseignements généraux communs aux 3 années de formation : lettres, mathématiques, biologie-écologie, informatique et multimédia, documentation, éducation morale et civique, gestion, physique-chimie, histoire-géographie, anglais et éducation physique et sportive, éducation socioculturelle.

Classe de 2nde	Classe de 1ère et terminale
<p><u>Modules d'enseignements professionnels :</u></p> <p>Contexte des chantiers d'aménagement.</p> <p>Travail sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation des matériels.</p> <p>Spécialisation professionnelle : travaux des aménagements paysagers.</p>	<p><u>Modules d'enseignements professionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements. - Conduite des chantiers d'aménagements paysagers. - Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers. - Mise en place et entretien de la végétation. - Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions. - Mise en œuvre et maintenance des équipements. - Module d'adaptation professionnel : Initiation à la conception des aménagements paysagers.

- Modalités pédagogiques : études préalables d'aménagements paysagers (Plan d'études), projets et conception, entretien et gestion de chantier, études de cas concrets pluridisciplinaires,...

Mobilité européenne :

- 1ère année : construction du projet, choix du pays d'accueil.
- 2ème année : mise en œuvre de la préparation pédagogique, **stage de 3 à 4 semaines** dans le pays d'accueil avec immersion dans le monde professionnel.
- 3ème année : Evaluation épreuve facultative BAC.

Les + de la MFR :

- Un cadre de formation et de vie résidentielle favorisant la réussite.
- Desserte par les transports en commun Réseau RUBIS, agence Grand Bourg Mobilités.
- Une pédagogie basée sur le projet professionnel.
- La participation à des actions en lien avec le territoire (salons professionnels, travaux pratiques...).
- La participation aux divers concours (meilleur apprenti de France, Olympiades...) pour stimuler la performance professionnelle.
- Acquisition de diverses techniques de travail par l'expérience de plusieurs stages durant le cycle de formation.
- Projet classe-sport-nature (rando, ski...).
- L'intégration de « la formation CACES » au parcours de formation.
- L'insertion professionnelle facilitée à l'issue de la formation grâce à l'alternance.
- La participation active des jeunes à l'aménagement et l'entretien du site.
- Mise à disposition d'un plateau technique pour acquérir les techniques paysagères.
- Reconnaissance des végétaux sur site (parc arboré de 6 hectares).
- SST1 : Formation Sauveteur Secouriste au Travail.

Les formations après le Bac Pro :

- BTS Aménagement Paysagers en apprentissage à la MFR.
- Certificats de spécialisation (Constructions Paysagères, élagage, maçonnerie paysagère) sur un an.

Quelques conseils pour trouver une entreprise :

- Délimitez un plan de recherche géographique basé sur vos moyens de locomotions.
- Entraînez-vous avec des proches à la présentation et au premier contact en entreprise.
- Demandez à parler à la bonne personne (chef d'entreprise).
- Référent apprentissage : Contacter Denis PETAY au 06 75 75 68 69 ou par mail denis.petay@mfr.asso.fr

- Modalités et tarifs sur notre site Internet (onglet : Espace Familles / Informations pratiques).

Nous contacter :

171 chemin de la Vernée - 01960 Péronnas
Email : mfr.peronnas@mfr.asso.fr - Tél 04 74 21 55 14
www.mfr-peronnas.fr
Siret 779 337 377 00021 - APE 8532Z
N°CFA 0011 073L